Charte du périscolaire

LA GRAND'CROIX

ALLOCATIONS FAMILIALES

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, les enfants du périscolaire ont élaboré une charte en collaboration avec l'équipe d'animateurs.

Les temps périscolaires sont importants dans la vie de l'enfant. C'est pourquoi, la proposition d'une charte est une façon d'organiser la vie collective sur ces temps spécifiques.

Ainsi, l'amélioration de la pause méridienne fait partie des priorités de la Mairie. Après les temps de concentration pendant la matinée, le temps du midi doit permettre aux enfants de participer à des activités et de bien manger tout en ayant un cadre sécure et bien défini.

La charte proposée aujourd'hui a été créée avec les enfants et constitue un outil de référence pour les agents de la commune, les parents mais également les enseignants. Elle a aussi pour finalité de faire connaître les valeurs et les objectifs poursuivis.

La mise en place de cette charte ne décharge en aucun cas le travail des animatrices. L'objectif est de responsabiliser les enfants.

MOYENS MIS À LA DISPOSITION DU SERVICE SCOLAIRE :

Le service scolaire dispose d'une trentaine d'animateurs et ATSEM, qui sont chaque jour répartis en fonction des effectifs des trois sites scolaires : Renée Peillon, Pierre Teyssonneyre et Sainte-Enfance.

LES OBJECTIFS

OUVERT À TOUS

MOMENT EDUCATIF

VIVRE ENSEMBLE

BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

OUVERT À TOUS

L'accueil périscolaire et la restauration scolaire sont mis en place dès le 1er jour de la rentrée scolaire, pour tous les enfants scolarisés à La Grand'Croix. Tous les enfants y ont accès (sous réserves d'inscriptions auprès du service Vie Scolaire de la Mairie), dès la classe de petite section.

Conformément à la Convention Internationale des Droits de l'enfant (CIDE), l'enfant a des droits auxquels répond nos services : droit au développement et à l'éducation.
Ainsi, il nous est indispensable de proposer à chaque enfant, des espaces d'activités et d'alimentations sains.

VIVRE ENSEMBLE

Lors des temps périscolaires, l'apprentissage du « vivre ensemble » est primordial. Il repose sur le respect mutuel, l'acceptation des différentes opinons, la coopération, la bienveillance et le refus de nuire à l'autre.
Pour se faire, les agents ont travaillé sur la pluralité de droits, de devoirs et de sanctions encourues en lien avec les enfants qui mangent au restaurant scolaire.

UN MOMENT EDUCATIF

Dans la continuité de la notion du « vivre ensemble », le temps périscolaire offre un moment éducatif particulier aux enfants : l'éducation au goût, le respect mutuel et la bienveillance.

Un programme d'activités est proposé par les animatrices aux enfants à chaque période avec un temps calme, des activités manuelles et sportives ou encore des jeux libres. Au fur et à mesure du temps, ce programme pourrait être travaillé en collaboration avec les enfants eux-mêmes, en fonction de leur comportement. Les agents suivent des formations dans le but de proposer des activités en adéquations avec ces moments privilégiés de la journée.

LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

Le bien-être de l'enfant est essentiel à son développement physique, émotionnel et social. Il repose sur un environnement sécurisant, affectueux et stimulant, qui lui permet de s'épanouir pleinement.

Une alimentation équilibrée, un accès aux soins, une éducation adaptée et un accompagnement bienveillant de la part des adultes sont autant de facteurs déterminants.

Le service périscolaire vise à favoriser l'écoute, le respect et la stabilité en contribuant à construire chez l'enfant une estime de soi solide et une base saine pour son avenir.

L'ENCADREMENT

En lien avec la règlementation de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Education et aux Sports), les enfants bénéficient d'un taux d'encadrement de 1 adulte pour 14 enfants de maternelle (1 pour 10 lors des trajets) et de 1 pour 18 en élémentaires (1 pour 14 lors des trajets).

Le service Vie Scolaire veille tous les jours au respect de ce taux d'encadrement.

Les agents sont également formés toutes les années sur divers thèmes afin de répondre au mieux au besoin de l'enfant.

LES MENUS

Le menu à 4 composantes se compose d'un plat principal (à base de viande, ou de poisson, ou d'œufs ,ou d'aliments riches en protéines végétales), d'un accompagnement (légumes ou féculents) et de deux possibilités entre une entrée, un produit laitier et un dessert.

Ce type de menu permet ainsi d'associer les aliments et d'inciter les enfants à goûter et apprécier ce qu'ils n'aiment pas habituellement. De plus, les portions sont mieux adaptées à l'appétit de l'enfant ce qui entraîne un meilleur respect des ressources alimentaires.

Avec une composante en moins, le service à la cantine devient plus rapide et les enfants prennent le temps de mieux apprécier leur repas et de manger à leur rythme.

LE BRUIT AU MOMENT DES REPAS

Le déjeuner est un temps important pour les enfants. Au vu des effectifs que nous accueillons tous les jours, notre personnel est formé à des méthodes de gestion du bruit en cantine.

Également, les enfants ont pu choisir différentes méthodes pour un rappel à l'ordre lorsque l'agitation se fait trop dense au moment du service.

LE TABLEAU DES CROIX

Les enfants ont réfléchi à leurs besoins, leurs engagements et leurs droits pendant les temps périscolaires.

Ils ont besoin de calme, d'être écouté, de sécurité sur la route, de manger à leur faim, de se resservir, de participer aux activités proposées, et de jouer dans la cour ou de se reposer.

Pendant le périscolaire, les enfants ont également le droit de donner leur avis, de se confier à un animateur en cas de problème, d'être écoutés et respectés.

Les enfants s'engagent ainsi à discuter dans le calme, participer aux activités proposées, ranger le matériel, respecter les adultes et les camarades, prévenir un adulte en cas de problèmes, être en rang au moment des trajets, écouter les consignes des animateurs, faire attention à leur sécurité et à celle des autres, manger proprement, rester dans l'enceinte de la cantine/l'école et goûter la nourriture de la cantine.

Ce travail a permis d'élaborer un système de croix, en collaboration avec les enfants et les animatrices du périscolaire.

TABLEAU DES CROIX

JE PEUX RECEVOIR UNE CROIX SI J'ENFREINS UNE RÈGLE DE LA LISTE
JE PEUX CONSULTER LE CAHIER DES CROIX À TOUT MOMENT

5 CROIX = JE MANGE À UNE TABLE SEUL POUR UNE DURÉE DÉTERMINÉE.

10 CROIX = UN AVERTISSEMENT EST ENVOYÉ À MES PARENTS.

15 CROIX = JE SUIS CONVOQUÉ AVEC MES PARENTS AU SERVICE POUR ÉCHANGER AVEC LA RESPONSABLE SUR MON COMPORTEMENT.

SI MON COMPORTEMENT NE S'AMÉLIORE PAS, JE RISQUE D'ÊTRE EXCLU DE LA CANTINE

SI MON COMPORTEMENT S'AMÉLIORE, JE PEUX ME VOIR RETIRER UNE CROIX SELON LES JOURS OÙ JE MANGE À LA CANTINE :

- SI JE MANGE TOUS LES JOURS, JE DOIS ÊTRE SAGE PENDANT 15 JOURS
- SI JE MANGE 3 JOURS, JE DOIS ÊTRE SAGE PENDANT 10 JOURS
- SI JE MANGE 2 JOURS, JE DOIS ÊTRE SAGE PENDANT 7 JOURS
- SI JE MANGE 1 JOUR, JE DOIS ÊTRE SAGE PENDANT 5 JOURS

SI JE N'AI AUCUNE CROIX, JE PEUX CHOISIR DES PRIVILÈGES

COMPORTEMENTS À ÉVITER

Tous ensemble, nous avons réfléchit aux comportements qui ne sont pas autorisés pendant les temps du périscolaire et de restauration.

Ces comportements sont classés en deux catégories :

INDISCIPLINE :

- Intimidation/Harcèlement
- Moqueries
- Langage grossier/Conflits inapropriés, agressivité
- Perturbations volontaires des temps de cantine/périscolaires
- Insolence/Refus d'écouter
- Atteinte physique

NON RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

- Jeter ou jouer avec la nourriture/les couverts
- Amener un objet personnel
- Manquer de respect/Se bousculer/Se battre
- Mise en danger de soi et/ou des autres
- Courir dans les locaux/Voler/Crier
- Jouer dans les toilettes
- Ne pas prendre soin des espaces verts

SANCTIONS ENCOURUES

Différents types de sanctions ont émergé après un travail de réflexion des enfants, au moment de la cantine et du périscolaire.

L'enfant peut recevoir une croix au bout de trois avertissements par les animateurs, si son comportement n'a pas changé. Selon la gravité du comportement, l'animateur a le choix entre diverses sanctions.

- Donner la main aux animateurs sur le trajet pendant deux jours (petits et grands)
- Pas de privilèges pendant un temps
- Fiche de réflexion à remplir
- Relecture de la charte ou du règlement intérieur à la place de l'activité
- Si le comportement de l'enfant devient trop difficile, l'équipe d'animateurs peut faire appel aux responsables de service

- En cas d'atteinte physique volontaire, l'enfant reçoit immédiatement une croix et doit remplir une fiche de réflexion. Un entretien entre l'enfant et un responsable est possible.
- Si l'atteinte physique n'est pas volontaire, un animateur prend un temps d'échange avec l'enfant qui doit ensuite remplir une fiche de réflexion.

- En cas de dégradation volontaire du matériel de la cantine et/ou du périscolaire, l'enfant doit nettoyer sa table pendant 2 jours de présence et reçoit une croix sans avertissement.
- Si la dégradation n'est pas volontaire, l'enfant ne reçoit pas de croix et nettoie sa dégradation.

- Si l'enfant se met en danger et/ou met en danger les autres enfants, il reçoit une croix sans avertissements.

- Le placement en cantine peut également être décidé par les animatrices.

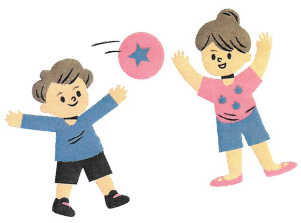

AVANTAGES ET RESPONSABILITÉS :

Le service ainsi que l'équipe d'animateurs, ont choisi de souligner le comportement exemplaire des élèves. Ces derniers peuvent se voir offrir des avantages et/ou des responsabilités.

Ils seront attribués une fois par semaine aux élèves, à l'aide d'un tableau qui sera affiché à la vue de tous.

Plusieurs affichages seront accrochés au périscolaire pour que tout le monde puisse s'y référer.

Tous les avantages et les responsabilités resteront sous la supervision des animatrices.

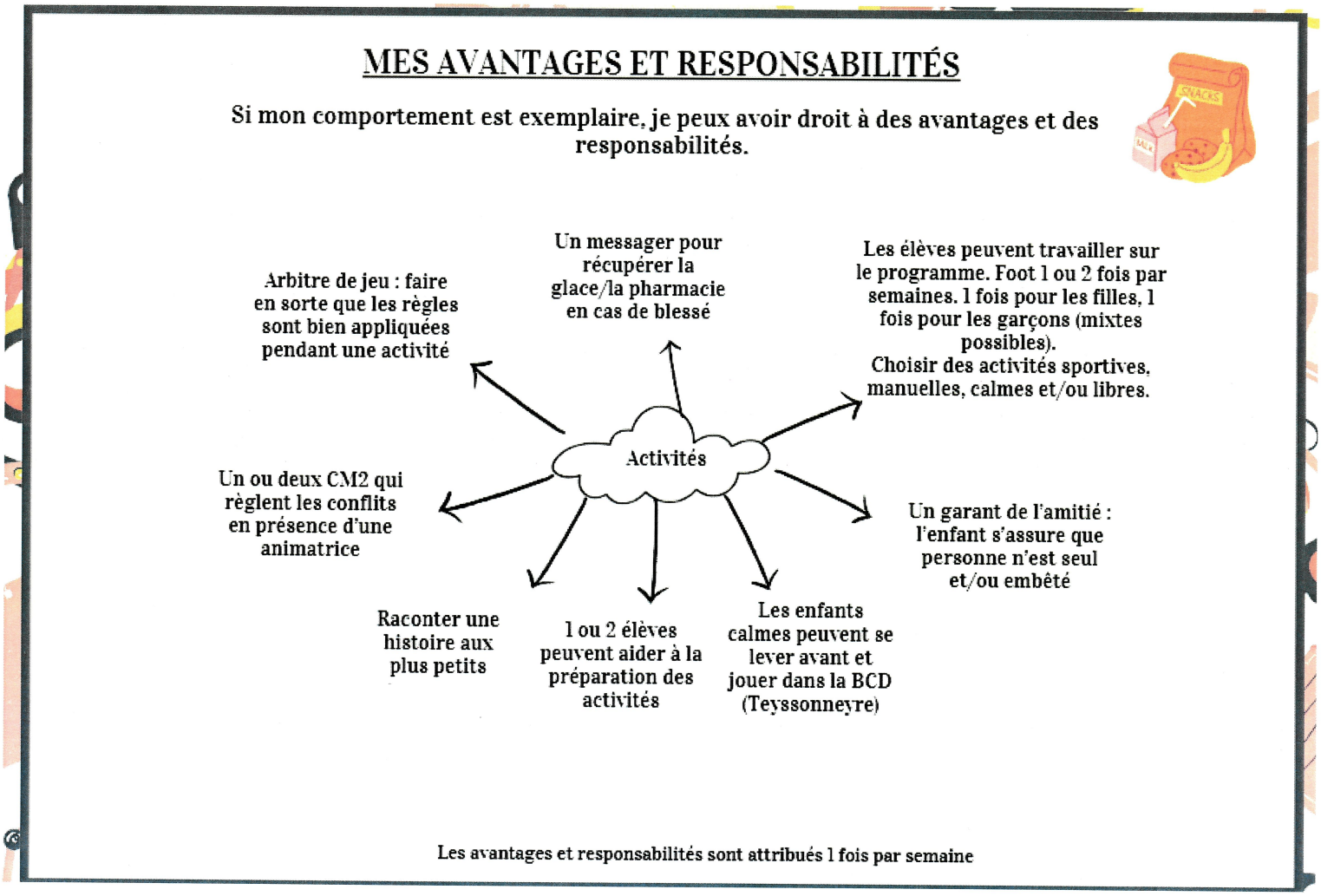

MES AVANTAGES ET RESPONSABILITÉS

Si mon comportement est exemplaire, je peux avoir droit à des avantages et des responsabilités.

Mise en rang

- Un enfant est responsable de mettre en place les rangs et les groupes de chaque animatrice
- Aider les petits à s'habiller/se déshabiller
- Lorsque le rang est fait, un élève est responsable de compter combien il y a d'enfant et le dis à l'animatrice
- 1 chef de rang qui assure la mise en rang et la sécurité de tous

Passage aux toilettes

- 3 élèves peuvent être accompagnants. Si besoin d'aller aux toilettes, les accompagnants se relaient entre eux.

Cantine

- Se lever pendant la cantine
- Ramassage des pots d'eau/couverts /assiettes
- Remplir les pots d'eau
- Entrer/sortir de la cantine par classe/groupe le plus sage
- Placement libre avec les copains/copines 1 ou 2 fois par semaine
- Un chef de calme/silence
- Un enfant chargé de lire le menu du jour

Les avantages et responsabilités sont attribués 1 fois par semaine

Signature Mairie

Le Maire,
Luc François

MAIRIE DE LA GRAND CROIX
LOIRE

Signature de l'élu CMJ de l'école Renée Peillon

Signature du représentant des parents d'élève de Renée Peillon

Signature de l'élu CMJ de l'école Pierre Teyssonneyre

Signature du représentant des parents d'élève de Pierre Teyssonneyre

Signature de l'élu CMJ de l'école Sainte-Enfance

Elena
Eva

Signature du représentant des parents d'élève de Sainte-Enfance